



Sommaire

Projet de prise à bail de la boutique au sein du Carrefour Combani à Mayotte	1
Retrait des amendements des articles 2.1 et 2.2 du règlement intérieur, votés au CSEE de 12/ 2021.	2
Organisation et fonctionnement du service de santé au travail à la DORM pour 2023	2

Reprise de nos réunions CSEE après la pause du mois de juillet. Face à la recrudescence des affaires de malversations en boutique, nous avons fait [une déclaration préalable](#) pour dénoncer l'inaction de la Direction de mettre en place des mesures de contrôles efficaces pour enrayer le phénomène ; manquant ainsi à ses obligations en matière de compliance et d'éthique. Nous serons très attentifs au plan d'action qui sera mis en œuvre.

Le DO nous a confirmé l'abandon de la construction du nouveau siège sur le site de la zone aéroportuaire de Sainte Marie suite à la réception d'un courrier de la Région annulant l'attribution de la parcelle.

La Trésorière a fait une présentation du budget mis à jour ASC et AEP. Les subventions ASC et AEP sont supérieures aux prévisions : le poste ASC passe de 982.4 k€ à 1045.5 k€ (+ 6,4 %) ce qui permet une revalorisation du Noël des enfants et du Noël des salariés. Celui de l'AEP évolue de 116.6 k€ à 161.5 k€ (+ 38 %) ce qui autorise l'ajout de 2 postes budgétaires : cabinet d'expertise / fond de réserve & une hausse de la provision pour frais de justice. Vote majoritaire favorable pour ce budget.

Le poste de Trésorier Adjoint est vacant, faute de candidat.

Projet de prise à bail de la boutique au sein du Carrefour Combani à Mayotte

Ce centre commercial est le 1^{er} grand projet en-dehors de Mamoudzou. Selon le porteur de projet, il est bien situé : 25 minutes de Mamoudzou et 20 minutes de Longoni, principal port et zone industrielle de l'île. Le DRH a tenu à clarifier les contours de cette consultation : il s'agit d'obtenir un avis de l'instance, uniquement sur la prise à bail. Le débat sur les modalités opérationnelles, organisationnelles, RH etc. viendra plus tard. C'est un centre de 6400 m² composé d'un supermarché, 2 moyennes surfaces, 17 boutiques et un fast-food. La boutique Orange aura une superficie de 126,54 m², dont 63 % en surface de vente et 37 % pour le back-office. La superficie de l'espace de vie sera de 16,77 m². L'effectif prévu est de 7 conseillers et 2 managers. Il s'agit d'un bail de 10 ans avec possibilité de résiliation triennale. Le planning envisagé est le suivant : début des travaux au T3 2021 pour une livraison au S2 2023.

Analyse de la CFE-CGC Orange

L'ouverture d'une boutique dans une DO représente une belle opportunité pour le business ; nous nous en réjouissons. Ouvrir une boutique dans le Groupe est un événement exceptionnel, l'habitude dans l'hexagone est plutôt de fermer des points de vente. Ce projet se réalisera sur le territoire de croissance qu'est Mayotte. Il permettra une meilleure densification du réseau de distribution qui se résumait jusqu'à présent à une seule boutique en propre (Kaweni) et 9 partenaires dont 5 réellement actifs. Nous avons demandé le budget global d'une telle opération : la Direction est incapable de nous le communiquer, n'ayant pas, selon ses dires, connaissance de l'exhaustivité de tous les coûts. Malgré cette lacune, ce projet de prise à bail a trouvé un écho favorable de la part de la majorité des élus qui ont voté POUR.

Retrait des amendements des articles 2.1 et 2.2 du règlement intérieur, votés au CSEE de décembre 2021

De quoi s'agit-il ? Pour plus de transparence dans la gestion de l'instance, nous avons sollicité et débattu avec d'autres OS :

- ▶ 1-Une représentativité syndicale équitable dans les commissions et la possibilité de révoquer les membres à la suite de la non-assiduité aux réunions statutaires ;
- ▶ 2-La présidence des commissions gérée par les OS représentatives.

Pour cela il était nécessaire de demander une modification du règlement intérieur (RI). Une résolution a été votée au CSEE de décembre 2021 à la majorité des votants présents. Le Président de séance, c'est rare, a participé au scrutin en votant CONTRE les amendements. Par la suite, ce vote démocratique fut contesté par voie judiciaire, la Direction jugeant que les amendements proposés étaient illégaux car en opposition au Code du Travail et aux accords. Elle précise que la décision du tribunal concernait la forme et non le fond. Malgré les arguments

développés, le juge déboute la Direction et conforte de fait le vote initial de décembre 2021 pour une modification du RI. Ayant perdu sur le plan judiciaire, la Direction -avec la complicité d'autres OS- (dont une qui a changé radicalement d'avis entre-temps), a sollicité au CSEE du jour le retrait des amendements, cette fois-ci avec la majorité à la faveur d'arrangements opportunistes.

Notre proposition de moderniser l'instance pour plus de transparence, l'instauration de vrais débats contradictoires en privilégiant l'intelligence collective, n'a pas remporté tous les suffrages.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Nous estimons que ces amendements ne sont pas illégaux et nous souhaitons que la décision soit prise par un juge. Pourquoi un tel forçage de la Direction d'éviter l'instance judiciaire ? Craint-elle de subir un camouflet de la part de la justice ? Et le revirement de certaines OS arrange bien la Direction. Un véritable jeu de dupes !

Organisation et fonctionnement du Service de Santé au Travail à la DORM pour 2023

Ce point revient chaque année : il s'agit pour le CSEE de valider l'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail à la DORM pour 2023. Sans surprise les 2 prestataires actuels sont reconduits : **INTERMETRA pour la Réunion et MEDETRAM pour Mayotte**. La situation de Mayotte est limpide, c'est l'unique prestataire sur l'île. Il poursuivra la mission en 2023. Sur le périmètre Réunion, le dossier présente un comparatif entre INTERMETRA et SISTBI. Les données brutes placent largement en tête la structure INTERMETRA qui dispose d'une couverture optimale sur l'île et des effectifs très nettement supérieurs à son concurrent. Par ailleurs, en raison

de la longévité historique du contrat avec la DORM, INTERMETRA maîtrise le contexte particulier d'Orange, la diversité de ses entités, les différents métiers et leur évolution dans le temps, avantage non négligeable.

Analyse de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange prend acte et valide cette reconduction de convention avec INTERMETRA et MEDETRAM. Il est dommage néanmoins que dans ce dossier l'aspect coût ne soit pas clairement mentionné.

Prochain CSEE : les 29-30 Sept 2022

Vos représentants CSEE CFE-CGC Orange :

[Sylvain Gadiollet](#), [Jean-François Payet](#), [Jean-François Devillers](#),
[Audrey Willette-Boyer](#), [Jean-Michel Maillot](#)

Votre représentant syndical : [Ingrid Dobaria](#)

Représentants du Personnel CFE-CGC Orange :

[Audrey Willette-Boyer](#), [Edwige Gouraya](#), [Jean-François Devillers](#), [Thierry Palisseau](#) et [Raphael Erudel](#)

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement sur : [DO Réunion-Mayotte](#)

Vous aussi vous voulez faire bouger les lignes ?
Rejoignez-nous !

Flashez ce code et adhérez à la CFE CGC Orange

Ou cliquez [ici](#)

